

Objectif « Zéro Artificialisation nette » : Quelle agriculture périurbaine ?

Introduction : Objectifs et définitions du Zéro Artificialisation Nette des sols

Philippe Clergeau

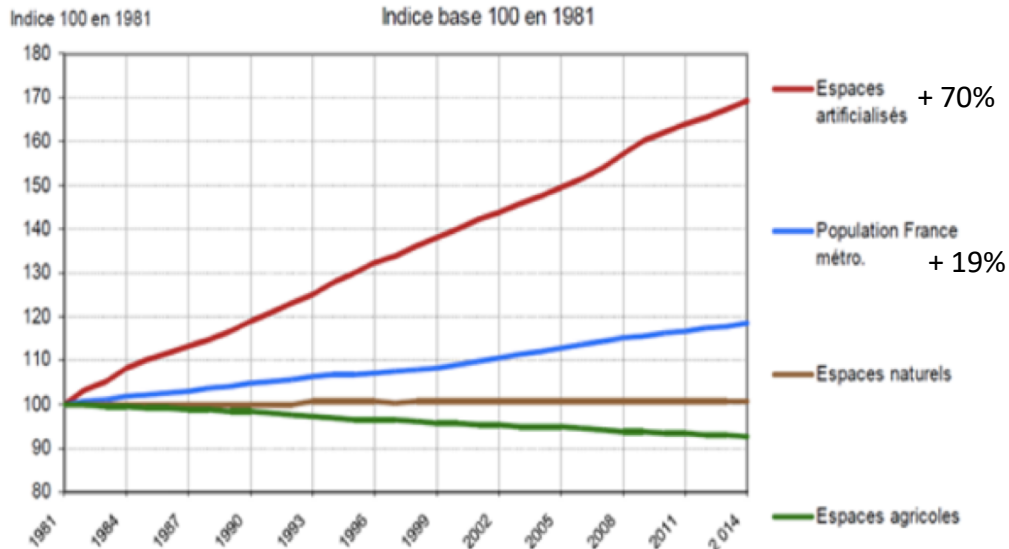
AAF – section 7

Pourquoi adopter une trajectoire « Zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) ?

- . Conséquences importantes sur le milieu physique et les ressources naturelles, les modes de vie des habitants et leur mobilité**
(Rapport INRAE/IFSTTAR 2017)
- . L'étalement urbain engendre une réduction excessive des terres agricoles**
(Rapport INRAE/IFSTTAR 2017)
- . L'étalement urbain entraîne des développements de réseaux concomitants**
(Rapport DIACT 2008)
- . Le changement d'usage des terres en première ligne de l'aggravation de la biodiversité**
(Rapport IPBES 2019)
- . Les sols et la pleine terre irremplaçables pour la production alimentaire, la séquestration de carbone, l'épuration des eaux, la biodiversité...** (Rapport IPBES 2019)
- . Le réchauffement climatique est liée à l'utilisation des terres (modification climatique et des gestions de l'eau...)**
(Rapports CGEDD 2019, GIEC 2020)

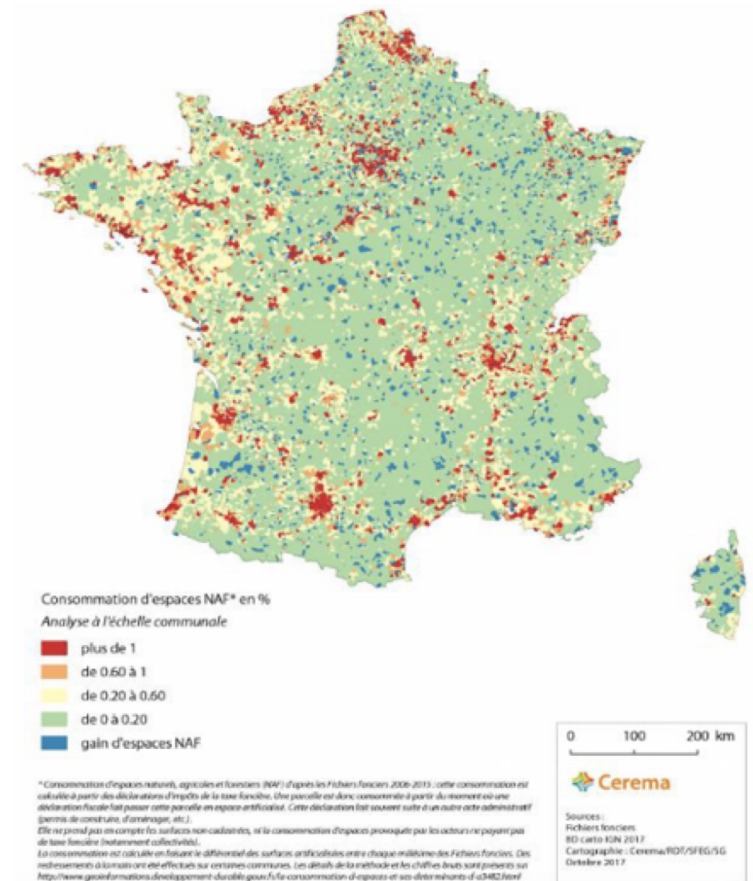
Les espaces artificialisés

« Tout ce qui n'est pas considéré comme Espace Naturel, Agricole ou Forestier (ENAF) est artificialisé »



Evolution comparée en 30 ans en France métropolitaine :
Espaces artificialisés et population (Teruti-Lucas)

Selon Corine Land Cover 2012 : 5,5 % territoire artificialisé
soit 47 km² pour 100 000 habitants (le + fort d'Europe)



Proportion d'espaces artificialisés très hétérogène
(entre 2006 et 2015 – CEREMA)

Définitions !

« Tout ce qui n'est pas considéré comme Espace Naturel, Agricole ou Forestier (ENAF) est artificialisé »
(CEREMA 2018)

- Artificialisation et imperméabilisation des sols sont confondus
- Quid des milieux ENAF dégradés, endommagés ou détruits par l'Homme ?
- La différence d'approche selon les disciplines est considérable (Y. Le Bissonnais 2020)
- Quid des installations agricoles hors-sol, des jardins et parcs urbains ? (V. Péan 2020)
- Selon les modes de calcul, l'artificialisation n'a pas la même valeur; le phénomène reste modéré (E. Charmes 2014)

D'où un investissement de nombreux groupes, disciplines, lobbys, à fournir des rapports et des articles de propositions en 2019- 2020 :

France Stratégie suggère une gouvernance dédiée et une réflexion sur les renaturations

Club Infrastructures linéaires et biodiversité (2020) propose une échelle d'artificialisation

Le groupe **Foncier en débats** questionne fondamentalement la gestion de la ressource foncière

L'Union nationale des aménageurs pointe le risque de crise immobilière

Le comité pour une économie verte souligne que les outils incitatifs permettant de renforcer la densité dans les zones urbaines sont peu utilisés

Le Club Ville Aménagement liste les contraintes à l'aménagement et propose plusieurs actions concrètes de sobriété foncière

L'Observatoire des villes vertes rapporte que les collectivités intègrent désormais des acteurs privés (citoyens, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers) et débute des projets de désimperméabilisation

Des écologues propose de se focaliser plutôt sur espaces imperméabilisés et non imperméabilisés accompagnés d'un indice de qualité écologique. Ils alertent sur la sur-densification urbaine.

L'Ordre des Géomètres-experts fait 10 propositions notamment de co-construction de l'aménagement

Rapport d'expert INRAE/IFSTTAR conclue que l'outil majeur est la planification urbaine, l'aménagement du territoire et les outils fiscaux.

Etc.

mais pas de vrai rapport des acteurs de l'agriculture !

Artificialisation : Historique des stratégies territoriales

- Déjà préoccupation dans les lois SRU (2000), Grenelle (2010) et ALUR (2014) sans traduction législative
- Feuille de route de la Commission européenne (2011), Plan biodiversité français (2018), stratégies régionales (2019)
- Aujourd'hui, Projet de loi "**portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**", présenté en conseil des ministres le 10 février 2021
Un des objectifs = repenser l'étalement urbain « en plaçant la lutte contre l'artificialisation au cœur de l'aménagement du territoire » (← convention citoyenne pour le climat)

Art. 47 : diviser par deux le rythme d'artificialisation au cours des dix prochaines années par rapport à la décennie précédente

Art.48 : le phénomène d'artificialisation sera précisé par décret en Conseil d'État, en référence à l'atteinte à la fonctionnalité des sols

Art. 49 : déclinaison des objectifs dans la planification régionale

Art. 66 : valorise des modes de production et d'exploitation respectueux de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie

Pistes de propositions à la grande échelle du territoire

- . Une organisation de type ville archipel
(Viard et Chappuis 2013)
- . Préservation de grands espaces sources d'espèces et TVB
Forêts périurbaines vivantes (AAF 2014)
- . Une agriculture diversifiée sur de petites parcelles
(maraichage, AMAP...)

Compromis entre ces objectifs mais adapté au contexte

Mais débat complexe (Green et Cornell, 2005) entre

- « **l'économie des terres** » (*land sparing*) : organisation en grandes parcelles d'agriculture de haut rendement et de grandes surfaces d'habitats naturels.
- le « **partage des terres** » (*land sharing*) : agriculture plus respectueuse de la biodiversité mais avec un rendement plus faible



Propositions d'actions pour des forêts périurbaines vivantes

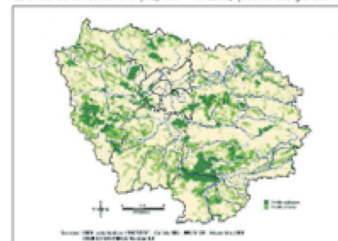
Les espaces forestiers situés à la périphérie des villes fournissent aux citadins de nombreux biens et services qui contribuent à leur bien-être physique et psychique. Ces espaces sont cependant exposés à des pressions anthropiques croissantes menaçant leur intégrité physique et écologique, donc les biens et services qu'ils peuvent procurer. Ils exigent en conséquence des modes de gestion spécifiques, qui doivent se fonder sur des approches de plus en plus "participatives" favorisant le dialogue entre gestionnaires (souvent publics) des forêts, collectivités territoriales, associations et ONG. Différentes recommandations sont formulées allant dans ce sens.

1/ ÉTAT DES LIEUX ET DES ENJEUX

1.1 Menaces pesant sur les forêts périurbaines

Une forêt périurbaine est une forêt située aux abords immédiats d'une ville; elle est de ce fait exposée aux contraintes et menaces exercées par le milieu urbain. Il peut s'agir de menaces sur l'intégrité du territoire forestier s'il est vu comme réserve foncière pour l'extension du bâti ou des infrastructures, ou de perturbations des écosystèmes et de leur fonctionnement physique ou biologique liées aux activités humaines adjacentes (pollutions chimiques et sonores, surfréquentation, etc.). L'intensité de ces pressions et menaces est toutefois très spécifique des contextes locaux. Depuis une quarantaine d'années, de grands équipements publics (autoroutes, voies ferrées, barrages-réservoirs...) viennent grignoter les forêts périurbaines et contribuer à les fragmenter, rommant ainsi les nécessaires

continuités écologiques. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les zones densément peuplées telles les conurbations de Rouen ou de Tours. Le classement de ces forêts vulnérables, proches des grandes villes,



Quelle organisation agricole aux marges de la ville ?

Les collectivités interrogées avancent dans leurs projets avec des acteurs privés (citoyens, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers). Mais peu avec les acteurs de l'agriculture périurbaine.

Les écrits sur le ZAN s'interrogent sur comment densifier la ville pour éviter tout étalement ou sur l'économie agricole, peu de travaux se sont posés des questions précises sur l'organisation du territoire périurbain
les types d'agriculture concernés, ses productions, ses itinéraires techniques, son organisation spatiale.

La notion de « campagnes urbaines » = territoire avec multifonctionnalité des usages et le rôle d'outil de médiation que pourraient y jouer les paysages

La synergie d'objectifs et d'usages du périurbain implique à la fois (CGEDD 2015) :

(1) une stratégie d'équilibre et de multifonctionnalité

Christophe Soulard nous montrera que plus qu'une multifonctionnalité c'est une nouvelle relation à la ville que l'agriculture périurbaine développe maintenant

(2) une maîtrise foncière

Claude Napoléone présentera les outils liés aux maîtrises foncières et soulignera les limites des dispositifs publics

(3) une démarche de projet.

« Le PAT un outil fabuleux pour la transition, la transversalité des acteurs, l'organisation des territoires d'interface » (députée Laurence Maillart-Méhaignerie).

David Robin nous définira les Projets Alimentaires Territoriaux et l'illustrera avec les recherches qu'il anime sur le Grand Clermont

Pierre-Marie Tricaud conclura la séance et soulignera les ouvertures possibles d'un ZAN où l'ensemble des dynamiques du territoire périurbain doit être pris en compte